

CONDITIONS GÉNÉRALES



Il est recommandé de bien lire et comprendre ce qui suit, car votre inscription au programme implique l'acceptation intégrale des présentes conditions générales.

VISA :

Si vous êtes ressortissant de l'Union Européenne vous êtes dispensé(e)s de visa.

Si vous n'êtes pas ressortissant de l'Union Européenne :

- **séjour de 3 mois maximum**, et sauf convention particulière entre la France et votre pays, vous devez demander **un visa touristique** auprès du Consulat de France dans votre pays.

- **séjour supérieur à 3 mois**, vous devez demander **un visa long séjour étudiant**, donnant droit à la carte de séjour, auprès du Consulat de France de votre pays.

L'ambassade ou le consulat français demandera une attestation de pré-inscription ou d'inscription de la part de l'institution d'accueil, pour accorder le visa.

L'Université Internationale d'Été de Nice délivre les attestations nécessaires pour l'obtention du visa, mais n'est pas habilitée à intervenir dans la procédure de délivrance des visas.

ADMISSION :

Age minimum : 18 ans révolus

Vous devez compléter et renvoyer la fiche de pré-inscription avec deux photos d'identité ainsi qu'une photocopie des documents demandés (passeport et carte d'assurance maladie en cours de validité, ainsi qu'un justificatif du paiement).

Les étudiants inscrits ou pré-inscrits à l'Université Côte d'Azur (UCA) doivent aussi inclure la copie de leur carte d'étudiant en cours de validité, ou leur attestation de scolarité.

NOS TARIFS :

Sessions

Dates

Quand

Tarifs

FLE ou ANGLAIS

2 semaines

40h de cours

FLE 1 / AN 1 : 4 au 15 juillet 2022

FLE 2 / AN 2 : 18 au 29 juillet 2022

FLE 3 / AN 3 : 22 août au 2 sept. 2022

Lundi au vendredi

400 euros

320 euros / tarif UCA / CUEFLE*

FLE ou ANGLAIS

4 semaines

80h de cours

FLE 4⁰ / AN 4 : 4 au 29 juillet 2022

Lundi au vendredi

800 euros

640 euros / tarif UCA / CUEFLE*

FLE ou ANGLAIS

6 semaines

120h de cours

FLE 5/ AN 5 : 4 au 29 juillet + 22 août au 2 septembre 2022

Lundi au vendredi

1200 euros

960 euros/tarif UCA/CUEFLE*

RUSSE

60h de cours

RU : 4^e au 22 juillet 2022

Lundi au vendredi

600 euros

480 euros / tarif UCA*

STAGE PEDAGOGIQUE

50h de formation

S8 : 11 au 29 juillet 2022

Lundi au vendredi

600 euros

**Tarif UCA / CUEFLE : étudiants Université Côte d'Azur*

Pour bénéficier du tarif UCA* ou CUEFLE (Cours de FLE, ANGLAIS), vous devez présenter en plus des documents à fournir pour votre pré-inscription, votre attestation de scolarité ou votre carte d'étudiant UCA * en cours de validité.

Pour les primo-bacheliers, une attention de pré-inscription pour l'année universitaire à venir est exigée le cas échéant. À défaut, le tarif « autre public » qui sera appliqué.

Pour les groupes à partir de 10 étudiants dont la gestion du paiement et l'administration sont effectuées par une entité administrative, telle qu'une Université, un Institut ou une École, une remise de 10% est appliquée au tarif individuel de base.

* UCA = Université Côte d'Azur.

MODE DE PAIEMENT :

Tout paiement doit être effectué en euro (€) et libellé à l'ordre de « M. l'Agent Comptable de l'UCA », et doit comprendre/inclure les frais bancaires éventuels supplémentaires.

Quel que soit le moyen de paiement choisi, la référence **949 / UIEN2022 / Prénom + NOM** doit apparaître distinctement.

Le paiement peut être effectué soit par chèque bancaire en euros, soit par virement bancaire en euros.

NOTA BENE : il est impératif de nous adresser une copie de l'ordre de virement par e-mail (de préférence), sinon votre réservation (ou pré-inscription/inscription) ne sera pas prise en compte. Dans tous les cas, nous vous confirmons la bonne réception des pièces justificatives demandées et l'avancée de votre dossier d'inscription. Sinon, merci de contacter le secrétariat (uien@unice.fr) de l'UIEN pour signaler tout dysfonctionnement sur ce point.

Les droits d'inscription doivent être réglés en totalité avant le début des cours. Ce qui conditionne votre admission dans l'établissement pour la période choisie.

ANNULATION DES COURS :

L'UIEN se réserve le droit d'annuler la ou les sessions si le nombre d'inscrits est insuffisant.

ANNULATION ET REMBOURSEMENT :

INSCRIPTIONS > 30 jours < 30 jours début des cours

Règle 1 Règle 2 Règle 3

• **Règle 1** : si la demande de remboursement est effectuée dans un délai supérieur à 30 jours avant le début des cours :

L'UIEN remboursera la différence entre l'acompte de pré-inscription et les sommes éventuelles déjà versées au-delà. La pré-inscription (acompte) ou la totalité des droits demandés restant acquis à l'UIEN dans tous les cas.

• **Règle 2** : si la demande de remboursement est effectuée dans un délai inférieur ou égal à 30 jours avant le début des cours :

Tout désistement de votre part ne donnera lieu à aucun remboursement, sauf en cas de force majeure attestée par un document officiel accompagné de sa traduction en français (refus de visa, décès d'un parent : père, mère). Le remboursement sera effectué selon la règle 1.

IMPORTANT : En cas de force majeure justifiée, si vous êtes pré-inscrit(e) à une session en juin suivie d'une session en juillet, il vous est possible de demander, au plus tard 15 jours avant le début initial des cours, un report de la pré-inscription pour la session du mois suivant. Cette demande doit être faite accompagnée d'un justificatif.

• **Règle 3** : si la demande de remboursement a lieu au jour ou après le début des cours :

Tout désistement de votre part, quelle qu'en soit la raison, au jour ou après le début des cours ne donnera lieu à aucun remboursement.

• **Règle 4** : si la demande de remboursement concerne un cours (ou une épreuve) annulé, à l'initiative de l'UIEN, ou ajourné et non reporté, différé ou réparti dans un autre groupe durant la même période :

Dans le mois qui suit l'annonce, à la demande expresse de l'étudiant, le remboursement sera intégral.

Tout dossier de remboursement sera instruit par notre administration comptable et financière, et le remboursement effectué dans les meilleurs délais après la notification d'annulation à notre bureau.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'UIEN :

Dès votre arrivée, vous devrez vous conformer au règlement intérieur de l'UIEN et de l'UCA* et sa charte informatique. Si votre comportement est de nature à nuire au bon déroulement du stage, vous pourrez être immédiatement exclu, sans préavis ni remboursement des frais de cours et de séjour.

*UCA : Université Côte d'Azur

NOTA BENE : En cas de litige, seul le tribunal administratif de Nice sera compétent.

Vous pouvez nous retrouver sur notre [page Facebook](#)